

Conférence « Questions de famille » : l'adoption aujourd'hui

Mercredi 1er mars

Théâtre de l'Onde, Vélizy-Villacoublay

**Discours de Patrick Devedjian,
Président de l'EPI**

Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines, Cher Pierre,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux d'ouvrir cette conférence consacrée à l'adoption. Je profite de ce moment pour remercier Nathalie Pitrou, conseillère départementale des Hauts-de-Seine déléguée à l'adoption, pour son travail et son investissement dans ce domaine.

C'est une conférence commune pour nos 2 départements, Yvelines et Hauts-de-Seine, puisque nous avons créé un service interdépartemental des agréments et des adoptions, opérationnel depuis le 1^{er} janvier.

Pourquoi ce choix ?

Avec Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, nous travaillons depuis 2015 à un rapprochement entre nos deux départements : l'objectif est de regrouper intelligemment nos compétences, nos expériences et nos ressources, pour améliorer les services que nous rendons à la population.

Seul le prononcé fait foi

En conservant bien entendu la réponse de proximité qui fait notre marque de fabrique. Car parmi les collectivités, seuls la commune et le département assurent un contact direct avec les habitants. Cette proximité est d'autant plus importante dans le domaine de l'adoption, qui nécessite un suivi personnel de chaque situation.

Cette mission adoption, je le rappelle, recouvre une offre de services très large, allant de l'information des candidats à l'adoption, l'instruction et le suivi de la délivrance d'un agrément, au recueil et au suivi des pupilles de l'Etat ainsi qu'au suivi des enfants confiés en vue d'adoption.

Elle assure également :

- l'information et l'accompagnement des femmes souhaitant accoucher dans le secret de leur identité,
- l'accompagnement des demandes d'accès aux origines personnelles sur saisine du Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP),
- et l'autorisation de tout organisme qui sert d'intermédiaire pour l'adoption ou le placement, en vue d'adoption, de mineurs de quinze ans.

Le service assure également des visites à domicile des candidats à l'agrément et il continue à suivre la famille, une fois l'enfant accueilli.

A nous deux, Yvelines et Hauts-de-Seine réunis, nous porterons d'une seule voix, et avec plus de force, les intérêts des 3 millions d'habitants qui vivent dans nos deux territoires, en particulier ceux qui sont concernés par l'adoption.

Car le contexte de l'adoption aujourd'hui, fait l'objet de phénomènes contradictoires : il y a un écart toujours plus important entre le nombre de candidats à l'adoption et le nombre limité d'enfants en situation d'être adoptés, que ce soit en France ou à l'étranger.

Seul le prononcé fait foi

La mise en place de ce service fusionné est une occasion unique de mieux affronter ces obstacles, avec un service adapté et modernisé, avec un meilleur accompagnement et un meilleur soutien des familles concernées.

Je te laisse la parole, Pierre.